

dc-europe

bulletin

N°6

LIBRARY

JUIN 1975

Sommaire:

424-91

	<u>Pages</u>
- SESSION PLENIERE du 16 au 20 JUIN	1
- NOTE SUR LE BUDGET DE L'AGRICULTURE par le Sénateur Lucien MARTENS	5
- COMITE POLITIQUE DE L'UNION MONDIALE DEMOCRATE CHRETIENNE	7
- POLITIQUE DE COOPERATION DE LA COMMUNAUTE par M. Giovanni BERSANI	13
- PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON ASSOCIES par M. K. HÄRZSCHEL	16
- FLASH	19

D O S S I E R

- UNE CONTRIBUTION DE L'EUROPE EN VUE D'UN NOUVEL ORDRE MONDIAL par le Professeur Kurt BIEDENKOPF	22
---	----

Editeur: Alfredo DE POI, Secrétaire général du Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

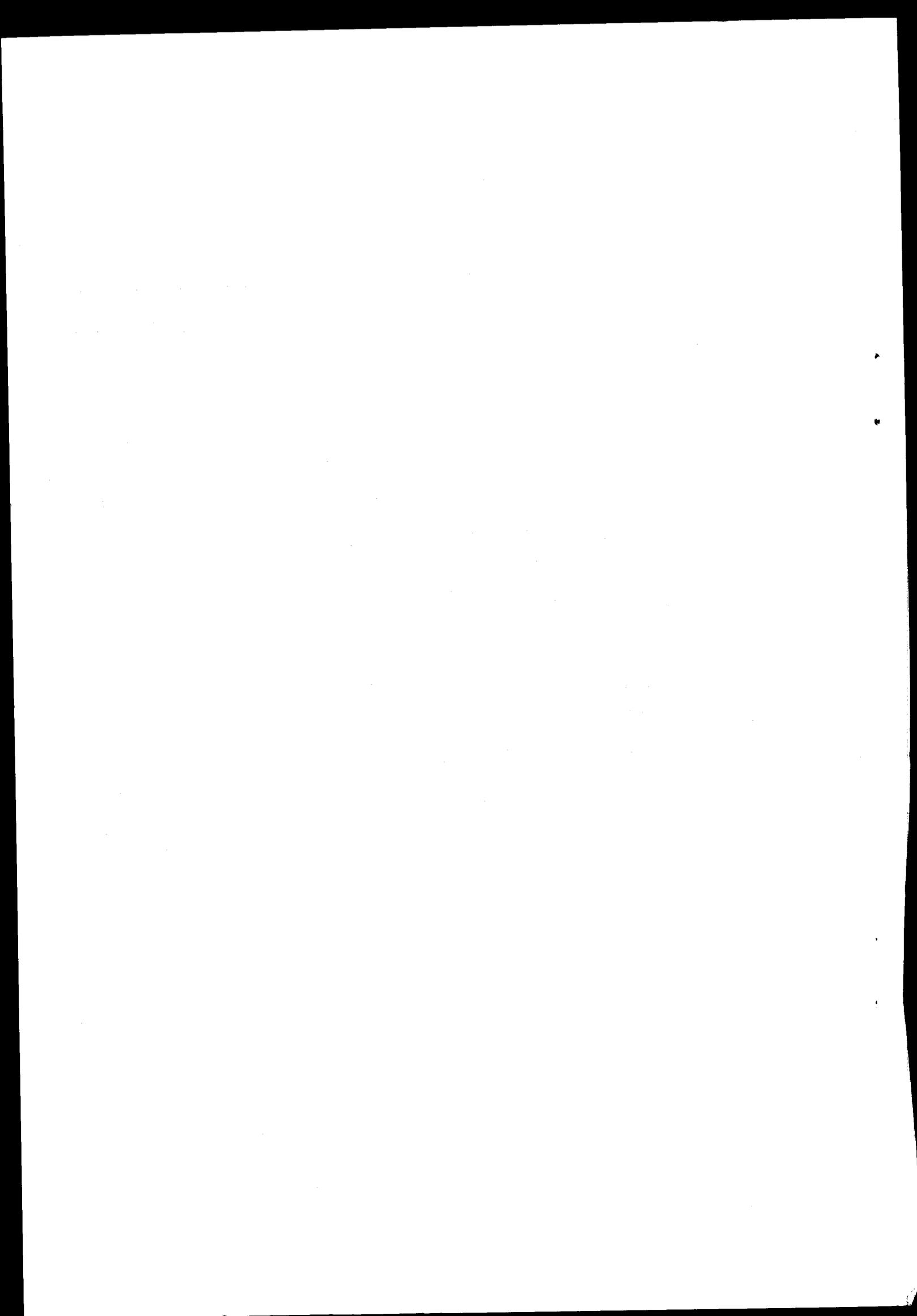
Responsable des articles: Giampaolo Bettamio

Adresse: Bruxelles - 3 boulevard de l'Empereur / Tél. 13.40.70

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle / Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



SITUATION POLITIQUE AU PORTUGAL

Au cours du débat du Parlement européen à Strasbourg sur la situation du Portugal, M. Hans August Lücker, Président du groupe démocrate-chrétien et MM. Bersani et Blumenfeld, au nom du groupe, ont accueilli favorablement la proposition de la Communauté européenne visant à apporter une aide financière extraordinaire en vue d'investir dans les différents secteurs du pays.

Ce débat a fait suite au dépôt d'une question d'urgence à laquelle a répondu Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission de la CEE. Le Président Lücker a tout particulièrement dénoncé la violation des droits de l'Homme par les autorités portugaises, ce qu'illustre le cas de l'avocat Rui Pena, emprisonné depuis un certain temps sans chef d'inculpation, et qui à ce jour n'a pu recevoir ni visite ni assistance juridique. Le vice-président de la Commission de la CEE a affirmé au Parlement que ce cas sera traité de manière appropriée dans le cadre des négociations en cours avec le gouvernement portugais, et il sera souligné que des rapports plus étroits entre le Portugal et la Communauté européenne devront se fonder sur le respect des droits démocratiques fondamentaux.

Tous les groupes du Parlement se sont prononcés en faveur de l'évolution d'une démocratie pluraliste au Portugal, ce qui est manifestement différent du socialisme pluraliste.

Le Président Lücker a également dénoncé les bruits selon lesquels le Président de l'Union européenne démocrate-chrétienne (UEDC) et le vice-président du Bundestag allemand, M. Kai Uwe von Hassel se seraient prononcés contre les investissements au Portugal.

Tous les orateurs du groupe démocrate-chrétien se sont prononcés avec insistance en faveur d'un accroissement des aides économique et financière au Portugal, et ce au-delà de la clause évolutive communautaire.

RELATIONS CEE - REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

La décision prise par la République populaire de Chine de reconnaître la Communauté européenne et d'envoyer un ambassadeur à Bruxelles, a constitué, selon M. Jahn parlant au nom du groupe démocrate-chrétien, un événement de politique internationale de première importance. En ce qui concerne les fondements politiques de l'établissement de relations futures, M. Jahn a souligné la sympathie particulière que la Chine portait aux efforts d'unification européenne, même s'il n'est pas nécessaire de

sous-estimer le rôle qu'une Europe unie jouerait pour la politique extérieure chinoise : dans les rapports Chine - U.R.S.S., une Europe forte ne pourrait être qu'utile à Pékin.

"Nos efforts d'unification - a-t-il déclaré - ne sont pas limités en soi, mais s'insèrent dans la philosophie chinoise. Tel n'est cependant pas le seul motif de se féliciter de l'appui chinois. Il est, en fait, du plus intérêt de la Communauté européenne de vivre en paix avec tous les peuples du monde. Nous nous réjouissons par conséquent d'avoir progressé dans nos rapports avec la Chine, et nous espérons que d'autres pas suivront pour ce qui est de l'Europe de l'Est et de l'U.R.S.S."

APPLICATION DE LA CONVENTION DE LOMÉ

Une série de mesures transitoires, destinées à connaître une application immédiate, dans l'attente de l'entrée en vigueur totale de la Convention de Lomé après les ratifications nécessaires, ont fait l'objet d'une discussion en séance plénière.

M. Pierre Deschamps, Président de la Commission paritaire, a apporté l'adhésion du groupe démocrate-chrétien à l'adoption des mesures transitoires "Lomé a soulevé tant d'intérêt, a fait naître tant d'espérances, chez tant de peuples, qu'il ne nous est pas permis non seulement de les décevoir, mais même d'en différer la réalisation". M. Deschamps, sans pour autant dissimuler les difficultés, s'est prononcé en faveur de ces mesures pour toute une série de raisons qu'il a ainsi énoncées : favoriser au maximum les partenaires ACP, ne pas mettre en péril certains secteurs vitaux de l'économie européenne, possibilité d'améliorer les dispositions de la Convention, respect de l'égalité entre partenaires, aider nos partenaires à s'aider eux-mêmes.

M. Bersani a également souligné la nécessité de venir en aide aux nombreux pays situés dans des régions marginales du monde; "les mesures transitoires, a déclaré le vice-président du Parlement européen, permettront d'aboutir au développement concret de régions géographiques nouvelles et de renforcer l'ensemble du système de coopération liant la CEE aux autres continents".

M. Zeller, après avoir analysé les divers secteurs prévus pour les mesures transitoires, en a conclu que ces mesures "réalisent quelque chose de novateur, car il s'agit en fait, si l'on y réfléchit bien, d'une sorte de rattachement partiel de l'agriculture des ACP au système des organisations de marché communautaires".

SITUATION SOCIALE

"Nous ne pourrions plus croire sérieusement à une politique sociale s'il s'avérait impossible de réunir en un "Conseil géant" les ministres de l'économie, des finances et des affaires sociales, en vue d'approfondir les problèmes de la crise actuelle, tels que l'inflation et le chômage",

a déclaré M. Bertrand en qualité de président de la commission sociale, à l'occasion de la communication du Président du Conseil en exercice, sur la situation sociale dans la Communauté et sur les résultats de la session du Conseil des Ministres des affaires sociales.

MM. Bersani et Härzschel ont souscrit aux propos de M. Bertrand. "Je considère comme un fait très grave que nous ayons accordé aussi peu d'importance, ces derniers mois, à des problèmes dramatiques qui affectent directement la vie des populations de la Communauté" a déclaré M. Bersani. "Pour quelles raisons - a demandé M. Härzschel - les Ministres des Finances ont-ils jusqu'ici refusé de prendre part à une discussion commune sur les problèmes de la politique sociale ? Car, il faut bien le reconnaître, toutes les mesures prises jusqu'ici, dans le cadre du programme d'action sociale, n'ont été en fait que des mesures valables en période favorable, mais qui ne répondent en rien aux problèmes de l'heure".

INFORMATION SUR LES CENTRALES NUCLEAIRES

M. De Keersmaecker, au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné la nécessité de mener à bien, sur la base d'un véritable programme communautaire et avec l'aide de tous les moyens modernes de communication, une véritable campagne dans chaque Etat membre afin de fournir à la population des informations claires et objectives. En outre, a également souligné l'orateur, la Commission de la C.E.E. devra penser à établir des normes, des règlements et des directives en matière de technique nucléaire, lesquelles permettront l'homologation des centrales nucléaires. "L'inquiétude augmente et il y a une opposition de plus en plus forte à l'égard de la construction de nouvelles centrales nucléaires. C'est ainsi qu'apparaît clairement la nécessité d'une politique communautaire d'information qui puisse toucher toutes les couches de la population. La confusion actuelle, qui ne doit pas étonner en raison des contradictions des experts, n'est pas du point de vue démocratique non plus, une base saine pour la mise en oeuvre d'une politique énergétique".

En ce qui concerne ce même problème, le sénateur Noe a proposé que le Parlement élabore un rapport sur toutes ces questions et a souligné que la solution des problèmes nucléaires peut créer des éléments positifs permettant de résorber le chômage.

Mme Walz a insisté sur le problème soulevé par M. De Keersmaecker : "Dans presque tous les pays de la Communauté - a-t-elle déclaré - l'opposition aux centrales nucléaires ne cesse de s'accroître. L'inquiétude de la population est encore accrue par le fait que d'ici 1990, la moitié de notre consommation d'électricité devra être couverte par l'énergie nucléaire, ce qui signifie, pour l'Europe, la construction de centaines de centrales. La réalisation, même partielle, de ces plans exige l'accord de la population. Voilà pourquoi

une information exhaustive de la population s'impose d'urgence, afin que celle-ci participe, dès le début, à l'adoption des décisions".

M. Burqbacher, en se déclarant d'accord avec ses collègues, a insisté sur le fait que l'énergie nucléaire ne constitue pas la seule solution permettant de sortir de la crise actuelle, mais que des recherches en matière de gazéification ou de liquéfaction du charbon constituent une solution de rechange valable.

Débat sur l'agriculture

NOTE SUR LE BILAN DE L'AGRICULTURE

par le sénateur Lucien MARTENS (1)

Le bilan précieux et positif de la politique agricole commune est imprégné de l'expérience acquise et des désillusions dans l'application d'une politique qui aurait dû parvenir à assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de 260 millions de consommateurs, sans apparition d'excédents, cela à des prix raisonnables dans une période d'inflation galopante et à assurer aux 10 millions d'agriculteurs qui doivent produire ces denrées un revenu convenable et stable qui soit comparable à celui des autres catégories socio-professionnelles. Il convient cependant de rappeler que la politique agricole commune a donné des résultats satisfaisants, à savoir une augmentation de la productivité, un approvisionnement en denrées alimentaires à des prix raisonnables et une extension des échanges commerciaux internationaux.

On ne peut non plus nier que la politique agricole commune ait joué un rôle stabilisateur, anticyclique et antiinflationniste, au profit non seulement de la population européenne - consommateurs et agriculteurs - mais aussi du Tiers-Monde. Si une politique agricole commune n'avait pas été pratiquée au cours des dix dernières années, l'agriculture européenne aurait beaucoup pâti du désarroi du marché mondial et nous dépendrions fortement, à l'heure actuelle, de quelques grands Etats. Les résultats ont été moins satisfaisants en ce qui concerne le revenu des agriculteurs. Il en est surtout ainsi pour les pays et les régions ayant une structure agricole faible et plus particulièrement pour la partie méridionale de la Communauté.

En outre, il faut reconnaître que le principe de la préférence communautaire n'a pas été suffisamment respecté vis-à-vis des pays à commerce d'Etat. Ceci a eu des conséquences très préjudiciables pour certains produits de transformation tels que la volaille et l'horticulture.

La politique des prix et des marchés est apparue inefficace en tant qu'instrument de la politique des revenus. C'est pourquoi la mise en oeuvre d'une politique structurelle plus active s'impose d'urgence.

(1) sénateur CVP (démocrate chrétien flamand), Belgique

La critique formulée à l'égard de la politique agricole commune est principalement axée sur l'équilibre précaire et instable des marchés, sur une gestion trop rigide des stocks et sur les coûts qui en résultent. J'admets qu'il n'est pas toujours facile de dire a posteriori quelles fautes ont été commises. Mais il est indéniable que, lorsqu'on s'efforce d'assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires en toutes circonstances, on doit être conséquent et supporter les frais qui en résultent. Je ne suis pas d'accord pour mettre ces frais à la charge des agriculteurs. D'autres secteurs doivent aider à les supporter.

Je me réjouis que la Commission soit arrivée à la conclusion qu'il est nécessaire de mieux connaître la production et les stocks réels de denrées alimentaires dans le monde et que commerçants et producteurs doivent être associés un peu plus à la gestion des marchés et des stocks.

Aucune réponse claire n'a jamais été donnée à la question suivante : Que faut-il entendre par excédents et surtout par excédents structurels ? Les excédents peuvent résulter aussi bien d'un accroissement de la production que d'une baisse de la consommation à la suite de fluctuations des prix et d'un changement intervenu dans le mode de vie. Le moins que la Commission devrait faire, c'est de dire aux agriculteurs ce qui doit être produit et combien, compte tenu :

- des besoins internes à couvrir par l'agriculture communautaire;
- des besoins et des possibilités d'importation et d'exportation de la Communauté;
- des importations en provenance des pays en voie de développement;
- de la création de stocks-tampons;
- et, enfin de la production nécessaire pour que la Communauté puisse contribuer largement et aussi longtemps que nécessaire et possible à la mise en oeuvre d'un programme alimentaire mondial communautaire et international.

Les besoins une fois déterminés, on pourra parler d'excédents et de co-responsabilité des agriculteurs.

Il est regrettable que, dans d'autres domaines tels que la politique économique générale, la politique financière et monétaire, la politique sociale, la politique régionale, etc., la volonté politique n'ait pas été suffisamment forte pour qu'une politique véritablement communautaire voie le jour.

REUNION DU COMITE POLITIQUE DE L'UNION MONDIALE DEMOCRATE-CHRETIENNE

Réuni à Willemstad, Curaçao, les 15, 16 et 17 mai 1975, le Comité Politique de l'Union Mondiale Démocrate-Chrétienne, qui regroupe 43 partis et mouvements d'inspiration chrétienne d'Europe, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique, s'est réaffirmé comme force de libération des peuples et a renouvelé sa volonté de mener une action politique inspirée par les valeurs de l'humanisme chrétien, de liberté, de paix et de justice sociale, basée sur le respect de la dignité de chaque personne et sur l'indépendance, l'auto-détermination et la solidarité de tous les peuples, dans le respect de la particularité de chacun de ses membres.

Le Comité Politique a adopté des décisions concrètes destinées à renforcer l'action des partis démocrates-chrétiens sur tous les continents ainsi que celle de l'Union elle-même. D'autre part, face aux graves problèmes politiques et économique-sociaux qui affectent l'humanité, le Comité politique s'est prononcé en particulier sur ceux qui concernent la prolifération dangereuse de régimes autoritaires, l'accélération de la course aux armements, les violations flagrantes des droits de l'homme, la structure injuste de l'ordre économique mondial et l'affaiblissement de l'Organisation des Nations Unies.

1 - DEMOCRATIE ET AUTORITARISME

Le Comité Politique de l'UMDC :

Réaffirme sa foi en une démocratie authentiquement communautaire, libre et pluraliste, qui permette une participation active, solidaire et consciente de tous les hommes aux décisions politiques et économiques qui concernent la communauté et la pleine réalisation de leur propre destin;

Signale que, pour arriver à cette société communautaire, il est indispensable de garantir la participation totale de tous les citoyens à la responsabilité de la conduite politique de l'Etat, participation dont les conditions essentielles sont les élections libres et périodiques des représentants du peuple;

Souligne que l'exercice effectif d'une démocratie pluraliste requiert une action responsable et permanente des partis politiques, ainsi qu'une participation active de tous les hommes au développement et au renforcement de ceux-ci;

Observe avec préoccupation, à la lumière des principes énoncés ci-dessus, que le cheminement des peuples vers une société communautaire est freiné par les régimes autoritaires;

Condamne, par conséquent, ce phénomène et invite les partis démocrates-chrétiens à intensifier leur lutte contre ces régimes afin de construire dans la liberté une société authentiquement démocratique.

2. DESARMEMENT

Le Comité Politique de l'UMDC :

Réaffirme sa condamnation la plus énergique de la guerre et de la violence comme moyens de résoudre les conflits entre peuples et nations et aspire au rétablissement prochain de la paix dans le monde;

Estime que l'une des conditions fondamentales du maintien de paix entre les peuples est le désarmement progressif, contrôlé et équilibré qui garantisse la sécurité de tous les peuples;

Lance un appel à la conscience des gouvernements afin qu'ils investissent les ressources nationales utilisées pour l'achat d'armements dans des programmes destinés au développement intégral de leurs pays;

Proclame la nécessité de faire progresser réellement le processus de dénucléarisation des puissances atomiques, de sorte qu'à l'avenir aucune nation ne puisse prétendre exercer une forme quelconque de terrorisme nucléaire;

Insiste sur l'adhésion du plus grand nombre de pays au Traité de Non-Prolifération afin d'atteindre l'objectif final, à savoir son universalisation, et

Réclame l'application effective du Traité en ce qui concerne la totalité des engagements prévus, notamment l'utilisation par tous les pays de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

3. DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité Politique de l'UMDC :

Fidèle aux principes humanistes chrétiens de dignité, liberté, égalité et justice pour tous,

Conscient de sa tâche de promouvoir le développement d'une vraie démocratie dans tous les pays du monde et de s'opposer à tous les systèmes totalitaires,

Persuadé qu'une paix mondiale, juste et durable, ne peut être assurée que par l'ensemble des gouvernements soutenus par la libre volonté de leurs peuples,

Considérant que la force de la législation internationale sur les droits de l'homme est un facteur important pour garantir le processus démocratique,

Lance un appel à tous les partis démocrates-chrétiens ainsi qu'à toutes forces politiques inspirées par les mêmes principes humanistes et démocratiques afin :

qu'ils mènent des campagnes de protestation active et énergique auprès des gouvernements responsables, des campagnes de dénonciation auprès de l'opinion publique mondiale, des organismes régionaux et internationaux compétents, face à toute violation des droits de l'homme et à toute forme de torture physique ou morale qui attente au respect de l'intégrité de l'être humain;

qu'ils condamnent de toutes leurs forces la persécution dont font l'objet, dans nombre de pays, les militants politiques et sociaux, notamment les démocrates-chrétiens, et adoptent les mesures de solidarité les plus efficaces;

qu'ils pressent leurs gouvernements et parlements respectifs de ratifier les accords internationaux de 1966 relatifs aux droits sociaux, économiques et culturels, civiques et politiques de l'homme;

qu'ils usent de toute leur influence pour que leurs gouvernements respectifs entreprennent, dans le cadre des Nations Unies, une action en faveur de la création d'un Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme qui puisse assurer une défense efficace face à toute violation de ces droits, sous forme d'enquêtes et de recommandations formelles auprès des gouvernements et qui puisse déposer en outre devant l'Assemblée Générale des Nations Unies des motions destinées à condamner les gouvernements en faute.

4. COOPERATION INTERNATIONALE

Résolu à agir pour assurer la liberté, la justice et la paix,

Convaincu que pour ce faire les relations des grandes puissances entre elles ainsi qu'à l'égard du Tiers Monde en sont un élément essentiel,

Rejette toute sorte de domination qui prétende s'exercer sur les relations entre les nations,

Se prononce fermement en faveur de la coopération et de l'interdépendance dans les relations internationales et signale que la coopération

- doit être réalisée entre les peuples en vue de développer une compréhension et une confiance réciproques,
- doit être fondée sur toute forme de relation entre les peuples dont la condition essentielle est la jouissance des libertés fondamentales,

Souligne en outre que la coopération sera facilitée d'autant plus que :

- 1) l'on approfondira le processus d'unification politique de l'Europe, condition indispensable pour que celle-ci puisse jouer un rôle de plus en plus dynamique dans le cadre des relations de pouvoir à l'échelle mondiale;
- 2) l'on instaurera un dialogue et des relations de plus en plus organiques, non seulement dans le domaine économique mais aussi dans le domaine politique, entre les pays industrialisés - en particulier l'Europe - et les peuples du Tiers Monde;
- 3) l'on obtiendra des résultats satisfaisants dans le domaine des droits de l'Homme aux Nations Unies et dans les négociations sur le "troisième panier" de la Conférence Européenne pour la Sécurité et la Coopération.

5. UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE

Le Comité Politique de l'UMDC :

Préoccupé par l'avenir du monde et le bien-être du genre humain dont les deux tiers subissent les conséquences de l'actuelle structure injuste des relations économiques internationales,

Conscient que toute discussion portant sur un nouvel ordre économique doit être basée sur la compréhension, l'indépendance de tous les peuples, la volonté de comprendre les problèmes des autres et celle d'arriver à des conclusions acceptables et justes pour tous, en vue d'équilibrer le niveau de développement mondial en élevant notamment celui des nations les moins favorisées,

Attentif aux travaux de la 7ème Assemblée Extraordinaire des Nations Unies, convoquée pour discuter du nouvel ordre économique mondial,

P R O P O S E

- 1) d'établir une coopération entre tous les pays en vue d'adopter un programme de développement intégral de tous les pays et de tous les peuples, l'objectif de ce programme étant le progrès de tous;
- 2) d'élaborer, à cet effet, une politique destinée à établir un volume raisonnable de production et de consommation ainsi qu'une juste valorisation des matières premières;

- 3) de suivre une politique qui encourage un système d'investissements destiné à promouvoir un progrès intégral et organique, évitant ainsi les déséquilibres du passé;
- 4) d'arriver à un développement social et culturel qui soit lié au développement économique, dans le cadre du respect total des identités nationales et régionales;
- 5) d'approfondir la restructuration des organismes internationaux responsables du développement;
- 6) de créer des organismes intermédiaires fondés sur les principes des Nations Unies;
- 7) de renforcer l'intégration européenne actuellement en cours, facteur qui, conjointement au développement nécessaire et souhaitable des processus d'intégration perceptibles dans diverses régions du Tiers Monde, créera les conditions favorables à un système mondial de relations entre les peuples différent et plus juste.

6. RENFORCEMENT DES NATIONS UNIES

Le Comité Politique de l'UMDC :

Conscient des contradictions profondes qui affectent actuellement la stabilité mondiale et placent les peuples devant l'alternative angoissante du dialogue ou de l'affrontement,

Déterminé à trouver toute solution qui puisse concrètement promouvoir le dialogue et la coopération entre les nations et les gouvernements, sur la base de la justice et du pluralisme,

Préoccupé par la période difficile que traverse aujourd'hui, en tant qu'instrument de rencontre solidaire et universel, l'Organisation des Nations Unies,

A F F I R M E

qu'il est urgent de :

- 1) renforcer l'Organisation comme cadre universel pour la discussion des problèmes de la paix, du développement, de la coopération et de la justice sociale internationales, en stimulant la concertation active entre les pays membres appartenant à des groupes différents,

- 2) inviter les gouvernements à mieux s'organiser afin d'assumer totalement leurs responsabilités en tant que membres de l'Organisation,
- 3) donner une place plus importante aux options de l'ONU dans le domaine de la diplomatie bilatérale ou multilatérale et mettre en évidence, à travers celle-ci, les éléments modérateurs en vue de favoriser la concertation, et
- 4) exhorter les partis démocrates-chrétiens à agir, au niveau des peuples, afin que l'Organisation des Nations Unies, réorganisée dans l'esprit de cette résolution, puisse bénéficier de l'appui total dont elle a besoin.

7. ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Le Comité Politique de l'UMDC :

Conscient que les contraintes traditionnelles qui ont empêché une participation réelle de la femme à la vie sociale et politique de nos peuples doivent disparaître, sans pour autant qu'il soit porté atteinte au respect des caractéristiques spécifiques qu'elle assume au sein de la famille et de la communauté,

Disposé à soutenir les initiatives destinées à assurer l'égalité des droits de la femme et la recherche de sa libération totale, quelle que soit la nature du système politique économique dans lequel elle est insérée,

Attentif à la proclamation de l'Année de la Femme par l'Organisation des Nations Unies et à la Conférence Internationale sur les Droits de la Femme.

R A P P E L L E

son ferme appui aux activités promues par l'ONU dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme, qui devraient conduire non seulement à une plus grande conscience des conditions qui freinent la libre réalisation de la femme mais aussi à l'adoption des mesures nécessaires pour arriver à ces fins;

son espoir inébranlable que ce processus aboutira au développement intégral de la famille dont l'existence est essentielle à la réalisation des valeurs morales et spirituelles de l'être humain;

sa satisfaction profonde face au travail accompli par les femmes démocrates-chrétiennes d'Europe et d'Amérique Latine en vue d'une participation active de la femme à la vie politique;

son espoir de voir se constituer, dans le cadre de l'Union Mondiale DC, l'organisation des femmes démocrates-chrétiennes.

LA POLITIQUE DE COOPERATION DE LA COMMUNAUTE

par M. Giovanni BERSANI

Dans un monde profondément divisé et ensanglanté par des événements tragiques de portée historique, nous examinons aujourd'hui un vaste programme global d'actions qui obéissent à une logique essentielle de solidarité internationale. A un moment où, dans nos pays, et pour des raisons qui leur sont également extérieures, le chômage s'aggrave et l'inflation se maintient, avec les difficultés économiques et sociales, au plus haut niveau qu'ait connu cette période d'après-guerre, la Communauté s'emploie à intensifier ses efforts de coopération technique et économique et d'aide financière en faveur de peuples moins favorisés ou, de toute manière, en voie de développement. Alors que semblent se dresser à nouveau, en dépit d'indubitables processus de libération politique, les barrières des impérialismes soutenus par les armes ou les tentations de l'isolationnisme, la Communauté, qui a déjà étendu à 46 pays en voie de développement, contre 19 auparavant, ses rapports privilégiés d'association et a multiplié les accords de coopération technico-commerciale, donne une orientation planétaire à sa politique de coopération en faveur des régions du monde les moins favorisées. A un moment, enfin, où le processus d'intégration interne de la CEE au niveau politique et institutionnel connaît une période qui est parmi les plus troublées - il suffit, à cet égard, de penser au référendum britannique à propos duquel on a coutume de répéter, ce qui est vrai à de nombreux points de vue, que la CEE est un géant économique aux pieds d'argile - elle accepte, malgré tout, l'un des défis essentiels de notre époque, celui que constituent les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud; se donnant presque, ainsi, un supplément d'âme, elle s'efforce de conférer une orientation universelle à un ensemble de relations et de coopérations caractérisées, jusqu'à présent, par de graves insuffisances en ce qui concerne les moyens, mais aussi par la persistance des hypothèques du passé et par une prise de conscience insuffisante des implications humaines et politiques du problème.

On dira, et cela est vrai dans une certaine mesure, que les moyens mis à la disposition de la Communauté, les structures et même les méthodes, démontrent le caractère, actuellement velléitaire, de l'action menée, tant est grande la disproportion qui existe entre eux et les objectifs fixés.

Toutefois, on ne peut contester certains faits : premièrement, la transformation importante, autant en termes qualitatifs que quantitatifs, de la tâche que la CEE s'engage aujourd'hui à accomplir. Deuxièmement, l'adhésion croissante des pays intéressés, progressivement appelés, de simples bénéficiaires qu'ils étaient pour une large part jusqu'à présent, à devenir des associés dans le processus de développement, l'adhésion croissante, disais-je, de ces pays aux formes de coopération proposées - comme en témoignent les nouveaux accords, celui de Lomé et les autres, toujours nombreux, sollicités par d'autres pays qui estiment évidemment crédible le contenu de notre politique de collaboration.

Troisièmement, les efforts cohérents déployés depuis les origines jusqu'à aujourd'hui - depuis que la politique de développement a été inscrite à la partie IV du traité de Rome, ce qui équivalait presque à en consacrer pour toujours l'importance fondamentale pour la vie même de la Communauté - pour faire évoluer cette politique en lui fixant comme objectif, non plus seulement la réalisation d'accords régionaux limités, mais la conclusion de conventions de plus en plus larges, et en lui faisant perdre le caractère régional qu'elle avait hier pour en faire, aujourd'hui, une politique planétaire, dans une tentative de conciliation des tendances divergentes du régionalisme et du mondialisme.

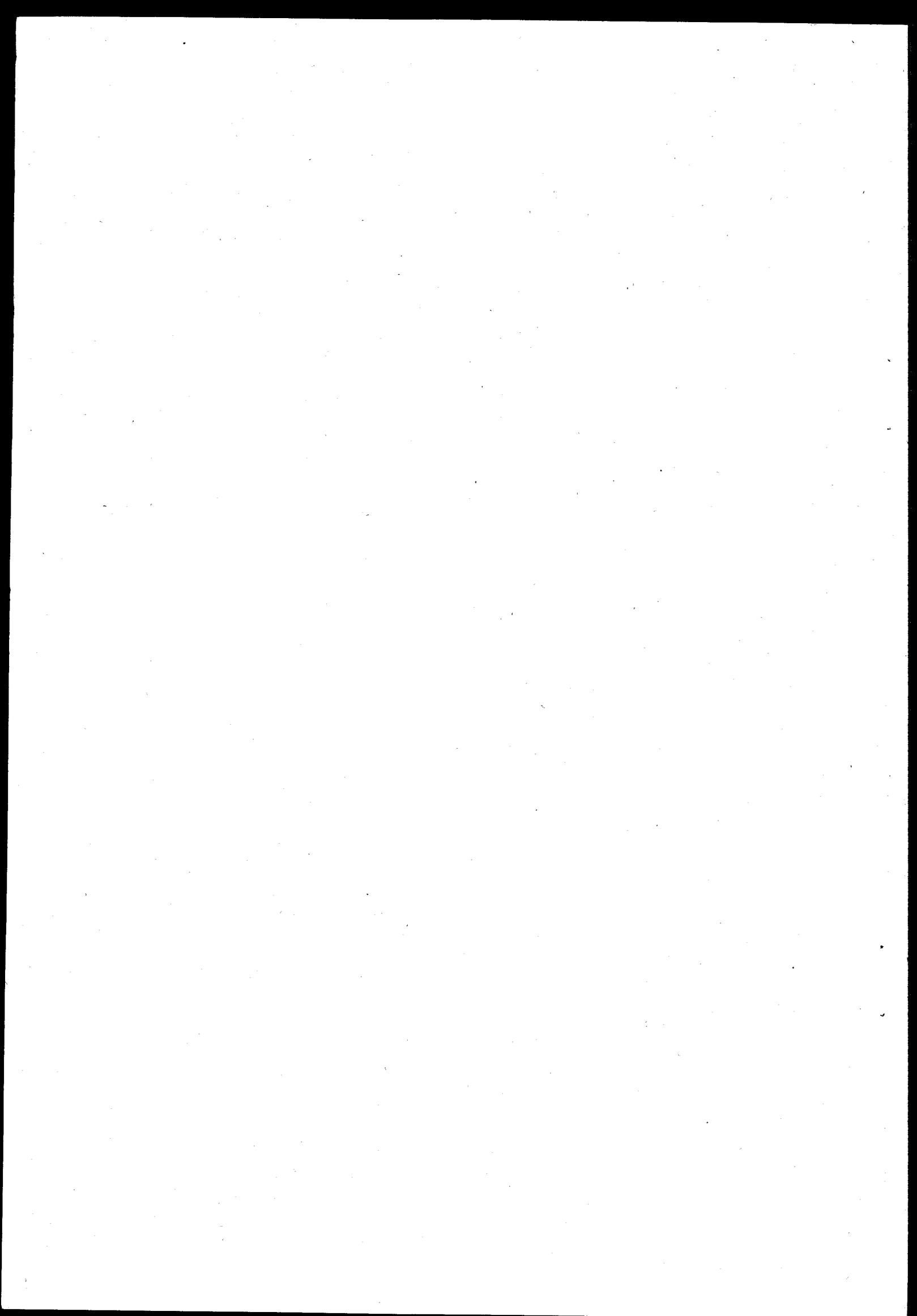
Pendant environ 10 ans, de 1957 à 1968, la CEE s'est surtout employée, pour des raisons géographiques, historiques et politiques, à définir ses rapports avec les pays africains et malgache associés, en élaborant en coopération avec ceux-ci ce qui a été considéré comme un modèle de coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement, non seulement en raison du contenu des accords, des moyens financiers et des instruments techniques, mais, surtout, en raison des méthodes et des institutions paritaires que ces accords prévoient.

Le fait que le traité de Rome ne prévoyait pas, en matière de coopération, de politique globale à l'échelle mondiale, et aussi, que les ministres des affaires étrangères des Etats membres sont naturellement jaloux de leurs prérogatives traditionnelles, contribuait également à ce qu'il en soit ainsi.

Alors que s'achevait la première période de Yaoundé et qu'en mûrissait la seconde phase, a commencé ce que j'appellerai la deuxième période de notre politique dans ce domaine. Période marquée par une série de faits nouveaux, parmi lesquels je citerai, notamment, les premières conventions conclues avec des pays africains anglophones, la suspension ou la réduction des tarifs douaniers, les engagements pris au cours des conférences ultérieures de la CNUCED, parmi lesquels l'instauration d'un système de préférences généralisées, le développement considérable de la politique d'aide alimentaire à de nombreux

pays, des accords internationaux sur certains produits de base, la contribution à l'action spéciale des Nations unies en faveur des pays les plus durement touchés par les récentes hausses de prix sur le marché mondial, la multiplication d'accords verticaux avec les pays riverains de la Méditerranée, etc.

Cet ensemble de faits qui se sont multipliés et ajoutés à la nouvelle conscience de la responsabilité qui incombe à la Communauté européenne dans le cadre de la communauté internationale devait graduellement faire apparaître les orientations d'une nouvelle politique, plus large que la politique dite régionale, par ailleurs implicite dans les mêmes conventions africaines, qui n'est pas en contradiction avec elle, mais parallèle : il s'agit de ce qui, finalement, a été ensuite appelé la politique globale de coopération au développement. Après juillet 1971, date à laquelle la Commission exécutive publia un premier mémorandum sur cette nouvelle politique, au programme pour une première série d'actions, présenté en février 1972, aux premières décisions prises par le Conseil des ministres de la coopération au développement, réuni, pour la première fois dans l'histoire de la Communauté, en septembre de la même année 1972, fit suite la déclaration du premier sommet de Paris publiée en octobre, et c'est ainsi que s'acheva la deuxième période de notre approche en matière de politique globale. Nous passons, par conséquent, d'une phase de transition à la troisième phase, qui dépasse les préoccupations purement pratiques de la première approche et au cours de laquelle sont définis les principes de base d'une action globale à l'échelle mondiale.



LA QUESTION QUE POSENT POUR LA COMMUNAUTE

LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON ASSOCIES

par M. K. HARZSCHEL

Le programme d'action en faveur des pays non associés paraît justifié, si l'on considère que la situation générale et les termes de l'échange des pays en voie de développement les moins favorisés se sont fortement aggravés entre 1972 et 1974. Cette évolution est en partie seulement imputable au renchérissement du pétrole, mais également à l'augmentation des prix des produits alimentaires, des engrais, ainsi que des produits finis et semi-finis en provenance des pays industrialisés.

Le programme d'aide technique et financière aux pays non associés prévoit quatre grands objectifs :

- la couverture des besoins alimentaires des pays en voie de développement;
- la promotion de la coopération et de l'intégration régionales entre pays en voie de développement;
- la mise à la disposition de crédits pour des actions d'urgence en cas d'événements catastrophiques;
- le renforcement et l'élargissement des mesures visant à promouvoir les exportations.

La couverture des besoins alimentaires est l'un des impératifs fondamentaux de la politique de développement qui sera suivie au cours des prochaines années et doit par conséquent être considérée comme l'élément essentiel de ce programme. D'après des données fournies par l'O.C.D.E., la Banque mondiale, le F.M.I. et l'O.N.U., un milliard d'hommes environ sont menacés par la faim ou bénéficient tout juste du minimum vital. Etant donné cette situation, il s'impose d'urgence que la Communauté entreprenne des efforts accrus dans le domaine de l'aide alimentaire. Il convient également de souligner à cet égard que toutes les mesures de soutien mises en oeuvre en faveur des pays en voie de développement aboutiront à un échec, si l'alimentation de la population ne parvient pas à être assurée.

A partir du moment où les pays en voie de développement auront atteint une base d'alimentation suffisante, il faudra que l'aide alimentaire soit non seulement maintenue, mais encore renforcée. Les difficultés économiques actuelles dans le monde et dans la Communauté ne doivent pas être sous-estimées, mais si l'on considère dans l'ensemble le potentiel industriel et le volume des échanges de la CEE, un renforcement des efforts devrait pouvoir être possible. Un inventaire d'ensemble de la situation alimentaire dans le monde devrait être dressé avec l'aide des organisations internationales

compétentes, inventaire qui pourrait aboutir à un plan d'aide alimentaire concerté à l'échelle mondiale et pourrait constituer le premier pas sur la voie d'une politique intérieure mondiale. Au cours de la dernière conférence alimentaire mondiale, qui s'est tenue à Rome, des premières orientations ont déjà été proposées et il s'agit maintenant d'insérer les résultats qui ont été atteints au cours de cette conférence dans le cadre d'une politique d'aide concrète.

La promotion de la coopération et de l'intégration régionales est également importante. Grâce à ses contributions financières, la Communauté peut promouvoir des projets économiques et structurels intéressant plusieurs pays à la fois et contribuer ainsi à améliorer l'infrastructure d'une zone entière. A l'aide d'investissements et d'autres actions, des pays au marché intérieur relativement étroit seront amenés à réaliser des économies d'échelle. Ces mesures devront aboutir à une amélioration de la demande, étant donné qu'en l'absence d'acheteurs ayant un fort pouvoir d'achat, aucun marché ne peut fonctionner et la pauvreté ne peut être éliminée. Aussi longtemps qu'il n'y aura pas, pour ne citer qu'un seul exemple, une demande assortie d'un fort pouvoir d'achat, les agriculteurs des pays en voie de développement produiront uniquement pour couvrir leurs propres besoins, étant donné qu'il ne viendrait à l'idée d'aucun agriculteur de produire de plus grandes quantités qu'il ne parviendrait pas ensuite à écouler.

La mise à la disposition de crédits pour les actions d'urgence en cas d'événements catastrophiques est très importante. La Communauté devrait pouvoir disposer dans ce domaine de la plus grande latitude, afin d'entreprendre ses propres actions ou de pouvoir compléter, le cas échéant, les interventions déjà décidées par les Etats membres. Il importe que soient créées les conditions préalables nécessaires pour que l'aide, accordée en cas d'événements catastrophiques, puisse être distribuée rapidement, avec souplesse et sans contrainte d'ordre administratif, en particulier en cas de lutte contre les épidémies. L'initiative prise par la Commission en ce qui concerne la prise en charge des coûts de transport et de distribution jusqu'au lieu de destination répond à un vœu formulé par le Parlement depuis longtemps, car, dans suffisamment de cas, l'aide accordée n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés, dans la mesure où la répartition sur place s'est heurtée à des problèmes en matière de transport et de financement.

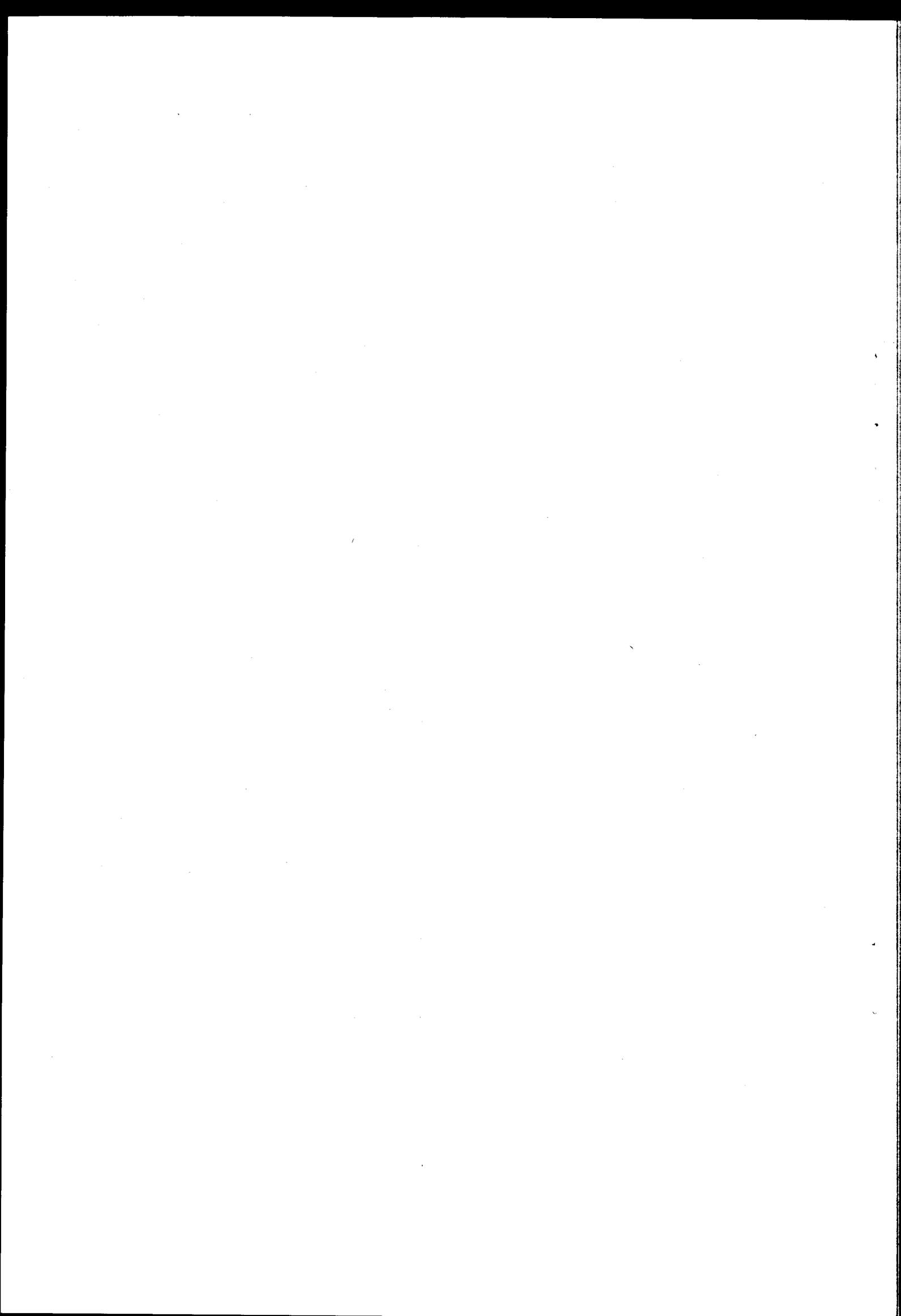
Ayant déjà atteint un niveau de développement relativement élevé, les pays d'Amérique latine seraient les premiers bénéficiaires de la promotion des exportations et du développement des relations commerciales. Il convient de se pencher attentivement sur ce problème, car le développement des échanges

commerciaux constitue l'une des conditions essentielles de l'amélioration de la situation économique des pays en voie de développement. D'où la nécessité d'adopter une nouvelle orientation, ce qu'exprime parfaitement la formule "trade, not aid". Il faut aussi tenter de trouver un compromis qui offre aux pays non associés de nouvelles possibilités d'exportation et amorce dans les pays industrialisés un processus progressif et méthodique d'adaptation structurelle dans certains secteurs, afin d'éviter le chômage. Le protectionnisme passif et rétrograde doit donc être abandonné et remplacé par une politique structurelle active et tournée vers l'avenir. Evidemment, c'est là un problème très difficile qui met directement en cause les intérêts nationaux.

Il convient de se féliciter des missions d'experts économiques, des études de faisabilité en matière de "joint ventures", de la participation à des travaux de recherche appliquée et de la coopération en matière de développement industriel et de conditionnement, car ces opérations donnent un contenu concret aux projets de promotion des exportations. Dans ce domaine, la Communauté devrait toutefois coopérer avec les services compétents des organismes d'aide déjà existants, afin d'éviter, autant que possible, toute dépense supplémentaire et tout double emploi.

Le programme d'aide aux pays non associés, initialement établi pour cinq ans, prévoit 100 millions d'u.c. pour la première année de la période de cinq ans 1976-1980, ce qui équivaut à peu près au montant de l'aide accordée par la Communauté aux pays non associés pendant l'exercice 1974/75, dans le cadre du programme d'urgence des Nations-Unies. Pendant la première année, un montant de 5 millions d'u.c. sera affecté à la promotion des échanges commerciaux.

Certes, les budgets des Etats membres sont actuellement grevés de lourdes charges, mais il faut avouer que le montant de 100 millions d'u.c. prévu pour 1976 est bien modeste, compte tenu de l'ampleur de la misère dans certains pays. C'est la raison pour laquelle il convient de rejeter énergiquement le principe dit "de l'arrosoir" dans la répartition de l'aide financière aux pays non associés. Il faut, de toute urgence, établir des critères opérationnels et définir un degré d'urgence des besoins, de manière à affecter les ressources relativement limitées là où l'on peut attendre un maximum d'efficacité.



F L A S H

A l'occasion de l'inauguration le 3 juin dernier à Württemberg, de l'exposition intitulée "tâches et objectifs de l'intégration européenne", M. Hermann SCHWORER a dirigé un débat sur le problème de l'Union européenne. Après avoir décrit le fondement institutionnel de la future union politique, le parlementaire démocrate chrétien a parlé plus particulièrement de l'évolution de la Communauté européenne actuelle en une Union européenne. Il a dressé à cet égard une liste de sept points prioritaires :

- renforcement du partnership avec les Etats-Unis dans le cadre de l'Alliance atlantique, qui conditionne la liberté de l'action européenne;
- coordination accrue de la politique étrangère des Etats membres;
- harmonisation des procédures communautaires en matière de relations économiques extérieures;
- politique commune de l'énergie et des matières premières;
- rétablissement de rapports monétaires et économiques stables grâce à la promotion des régions en retard; harmonisation des structures sociales en Europe; décisions coordonnées relatives au problème de la masse monétaire; renforcement du Fonds monétaire et harmonisation des mesures conjoncturelles;
- harmonisation des régimes fiscaux;
- suppression des contrôles aux frontières communautaires;

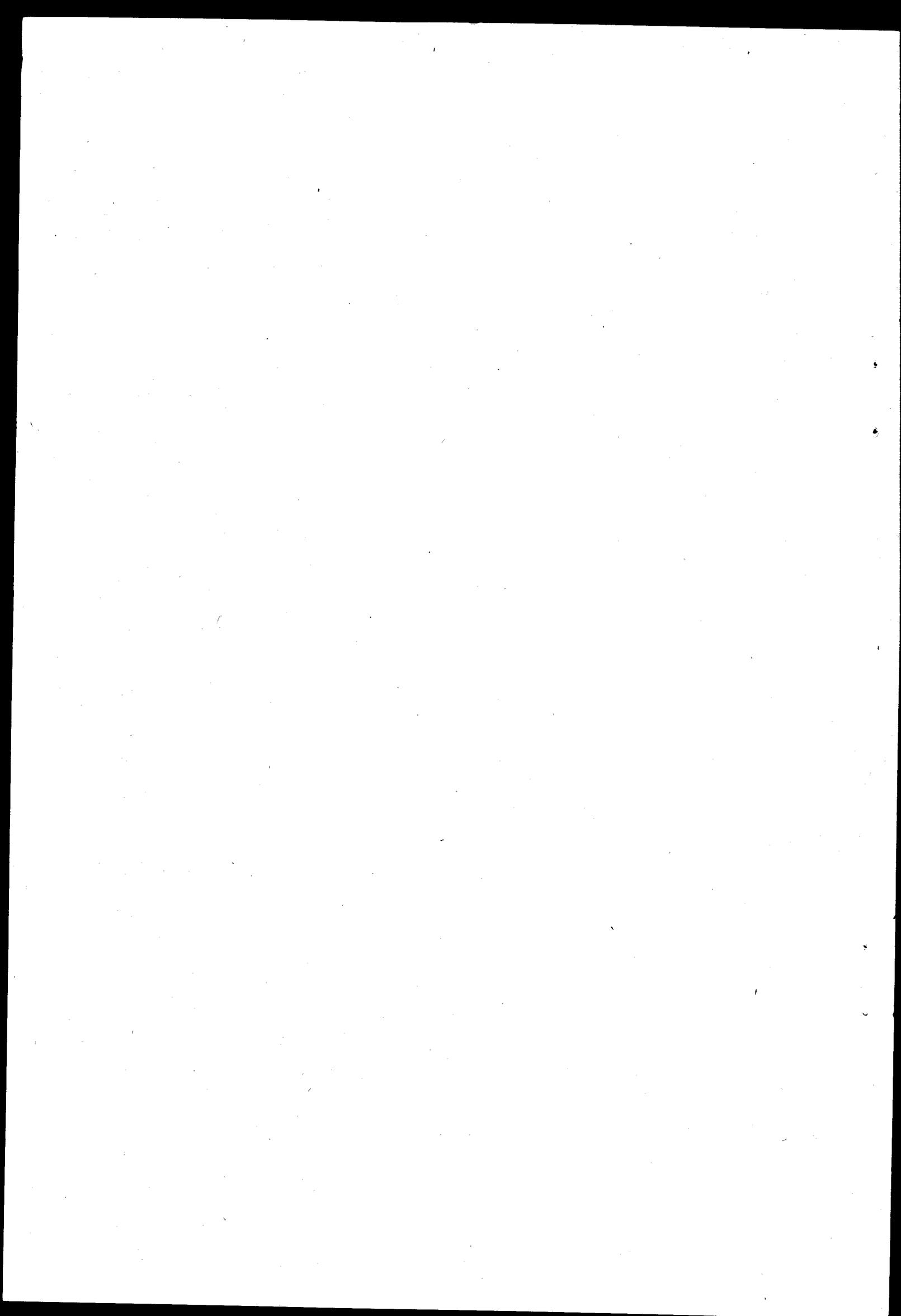
Les cinq partis démocratiques espagnols d'inspiration chrétienne (Fédération Populaire Démocratique, Gauche Démocratique, Parti Nationaliste Basque, Union démocratique de Catalogne et Union démocratique du pays de Valence) ont tenu en Espagne leur deuxième congrès général, en présence d'invités représentant l'U.M.D.C., l'U.E.D.C., l'O.D.C.A., le groupe Démocrate-chrétien du Parlement européen, l'U.E.J.D.C. et des délégations des partis démocrates-chrétiens d'Allemagne, de France, d'Italie et du Venezuela.

Dans le sens d'une coordination croissante de leurs activités, les cinq partis espagnols représentés dans l'UEDC ont examiné la situation politique, sociale et économique, les conditions minimales du changement démocratique, les relations avec les autres forces politiques et les mécanismes en vue d'obtenir une collaboration plus efficace.

Parmi les conclusions approuvées, ils détachent les points suivants :

- 1) réaffirmation de la nécessité et de l'urgence d'un changement démocratique;
- 2) constatation d'une volonté générale de démocratisation existant au sein des différentes classes sociales et conviction croissante de la nécessité de disposer d'instruments nouveaux pour résoudre les problèmes réels auxquels la société espagnole est confrontée. Furent l'objet d'une attention toute spéciale les revendications des travailleurs, le chômage, l'émigration, la situation critique du Pays-Basque, la grave marginalisation et le rôle politique mineur dans lequel est cantonné l'Etat espagnol au niveau européen, la profonde crise économique et la crise de l'enseignement sur un plan général.
- 3) Ces problèmes ne pourront trouver de solution satisfaisante que dans le cadre d'un état démocratique, pluraliste et fédéral qui conduise à bien une réelle transformation politique, sociale et économique, avec une participation active de tous les groupes et de toutes les classes sociales. En outre, cet état démocratique rendrait possible l'intégration de l'Espagne dans l'Europe, comme membre de plein droit, intégration qui a toujours été réclamée par les cinq partis.
- 4) C'est pour cela que s'impose le remplacement du système politique actuel moyennant la convocation d'une assemblée constituante qui serait précédée d'une amnistie avec libération de tous les prisonniers politiques et sociaux (syndicaux), par la reconnaissance de tous les droits de la personne humaine basée sur la garantie d'un pouvoir judiciaire indépendant, par la formation de partis politiques et de syndicats libres et par l'établissement, au niveau des pays et des régions, de structures de gouvernement autonome et de contrôle du processus de démocratisation formé par les représentants des forces démocratiques.
- 5) expression de la volonté des partis espagnols membres de l'UEDC de collaborer très étroitement avec ces organisations politiques et syndicales qui adhèrent à la formulation des conditions minimales du changement démocratique qui sont mentionnées ci-dessus;
- 6) adoption des conclusions approuvées par le Comité politique de l'Union Mondiale Démocrate-Chrétienne lors de sa récente réunion de Curaçao.

L'Union européenne des jeunes Démocrates-Chrétiens (UEJDC) a organisé, le dimanche 22 juin, un colloque sur le thème "L'Europe des travailleurs". Ont participé à ce colloque qui se déroulait à la Louvière (Belgique) MM. BERSANI, DESCHAMPS et PETRE, membres du groupe D.C. du PE. Dans la résolution finale de ce colloque, il était tout d'abord souligné que l'Europe est, sous sa forme actuelle, inachevée et en tant que telle préjudiciable aux travailleurs; un appel était ensuite lancé aux responsables politiques pour qu'ils s'emploient de façon décisive à mettre sur pied un gouvernement européen et à élire le Parlement au suffrage direct, pour qu'ils examinent la question de la société anonyme européenne, des sociétés multinationales et de la concentration des entreprises dans la C.E.E.



D O S S I E R

LA CONTRIBUTION DE L'EUROPE A UN NOUVEL ORDRE MONDIAL

par le Professeur Kurt BIEDENKOPF (1)

Je suis intimement convaincu que les Etats nationaux d'Europe occidentale ne peuvent à la longue maintenir une capacité d'action suffisante, ni leur souveraineté, ni leur indépendance politique en dehors d'une étroite association politique dans le cadre de l'union européenne.

C'est pourquoi tout pas en avant sur cette voie, si modeste soit-il, sera considéré à l'avenir comme une contribution importante dans le cadre d'un processus historique au terme duquel se posera la question de savoir si la civilisation occidentale telle qu'elle s'est développée dans l'Europe libre aura une influence durable sur le développement futur du monde ou si, à bout de souffle l'Europe occidentale deviendra un condominium d'autres puissances.

Il ne fait pas de doute à mon avis qu'en dépit de structures pesantes et d'une prolifération de débats et de réunions de commissions qui masquent les progrès accomplis, l'Europe pose le problème fondamental du choix d'une doctrine politique et d'une conception de l'homme, qui jouera un rôle décisif dans l'établissement d'un futur ordre mondial.

Nous sommes historiquement parvenus à un stade nouveau où le monde se présente comme un circuit fermé, avec un jeu de structures autonomes animées de connexions interdépendantes : il n'y aura bientôt plus dans ce monde d'espace géographique ou politique à gagner. C'est cette forme d'interdépendance qui nous oblige - et il semble que nous en sommes déjà conscients - à mettre au point un nouvel ordre pour l'ensemble du système mondial. Les pays en voie de développement, qui représentent une partie toujours plus large de l'humanité, aspirent à ce que cet ordre soit conçu de façon à éviter la suprématie de la civilisation occidentale et permette au contraire l'établissement de rapports équitables avec d'autres civilisations plus importantes à leurs yeux du point de vue historique.

(1) Secrétariat politique de la CDU (Union chrétienne démocrate d'Allemagne). Le texte est celui du discours prononcé par M. BIEDENKOPF à l'intention du groupe D.C. du Parlement européen.

Il s'agit au fond de voir si les systèmes économiques et politiques qui se développent actuellement dans ces pays s'orienteront vers une conception de l'homme considéré comme un être libre et responsable, capable de se prendre en charge avec les risques que cela comporte ou iront vers une collectivisation de l'homme, sur le modèle chinois, en sacrifiant à une sécurité nécessaire, tout principe de liberté.

J'ai l'impression que pour la création de ce nouvel ordre mondial, dans le secteur politique comme dans le secteur économique, les deux thèses antagonistes auront à jouer un rôle de premier plan. Je suis convaincu - et je pourrai dire que c'est mon credo politique - qu'au cours de leur histoire millénaire, en s'enracinant dans un espace géographique limité, grâce à leur pluralisme, au dialogue entre des groupes de langue et de culture différentes, les Etats européens ont rassemblé une grande expérience, un patrimoine historique, pourrait-on dire, qu'ils peuvent aujourd'hui mettre au service de l'édification d'un nouvel ordre économique et politique. Les Etats-Unis ne disposent pas d'une pareille expérience qui est peut-être aussi importante à long terme que la détention de la bombe atomique.

A mon avis, un tel trésor spirituel et culturel ne peut-être investi dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial que si l'Europe est en mesure de se présenter comme une unité spirituelle culturelle et partant une unité politique.

Je suis persuadé que le travail effectué par le Parlement européen est essentiel et permettra à l'Europe de mener à bien la mission qu'elle s'est assignée.

